

Madame, Monsieur,

Vous avez sollicité les partenaires sociaux pour une demande d'inscription d'une ou plusieurs formation(s) sur la liste régionale des formations éligibles au Compte Personnel de Formation.

En effet, comme vous le savez, la loi du 05 Mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, stipule que les COPAREF, Comités Paritaires Régionaux de l'Emploi et de la Formation, doivent élaborer dans chacune des régions, les listes de formations destinées aux Demandeurs d'emploi d'une part, et aux salariés d'autre part.

Pour rappel, les demandeurs d'emploi peuvent mobiliser leur CPF pour des formations issues de deux listes, l'une nationale élaborée par le COPANEF, Comité Paritaire National de l'Emploi et de la Formation (LNI – Liste Nationale Interprofessionnelle) et l'autre régionale élaborée par nos soins sur la base du Programme Régional de Formation (PRF) de notre Région et des achats de formation réalisés par Pôle Emploi (LRI – Liste Régionale Interprofessionnelle).

Les salariés peuvent quant à eux mobiliser leur CPF pour des formations inscrites sur trois listes : la LNI élaborée par le COPANEF, la liste de la branche dont dépend éventuellement le salarié ; élaborée par la CPNEFP (Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Professionnelle), et enfin la LRI élaborée par le COPAREF ; il s'agit alors d'une liste distincte de celle des demandeurs d'emploi et regroupant des besoins spécifiques et territoriaux non couverts par la LNI.

Nous ajoutons qu'il est réglementairement indispensable que ces formations soient inscrites au RNCP, à l'Inventaire ou soient des CQP (Certificats de Qualification Professionnelle).

Le COPAREF Nouvelle-Aquitaine, instance réunissant les huit organisations professionnelles et syndicales de salariés interprofessionnelles, se réunit régulièrement depuis sa création au mois de mars 2016 pour élaborer des listes sur la base des besoins des entreprises et des bénéficiaires de notre région.

La montée en puissance des dispositifs, dont le CPF, issus de la Réforme de la Formation Professionnelle a engendré un nombre important de sollicitations comme la votre auprès de notre instance et nous a donc amené à élaborer paritairement une procédure que vous trouverez ci-après.

Il s'agit pour nous de nous assurer que la certification ou qualification que vous soumettez à notre étude correspond bien au delà des critères réglementaires évoqués plus haut à des besoins du territoire, du monde de l'économie et des bénéficiaires. Pour ce faire, nous vous demandons de bien vouloir nous renseigner sur les éléments ci-dessous :

- Justificatifs ou éléments réglementaires d'inscription sur les listes : fiche RNCP, Inventaire ou CQP avec le numéro de certification, etc.
- Données chiffrées de retour à l'emploi des anciens stagiaires.
- Eléments (courriers, études, statistiques, etc.) permettant d'apprécier les besoins en emploi dans le domaine et sur le territoire régional.

Sur le dernier point, nous vous incitons fortement à vous rapprocher de tous les acteurs pouvant vous aider à argumenter sur ce que vos formations peuvent apporter comme réponse à ces besoins : branche professionnelle, réseau d'entreprises, partenaires sociaux, chambres consulaires, etc.

Nous vous rappelons par ailleurs que toutes les autres sources de financement précédemment existantes continuent à exister et que le CPF a vocation de permettre à un salarié ou un demandeur d'emploi d'être acteur de son évolution professionnelle sans pour autant se substituer aux autres obligations existantes, tant pour l'entreprise que pour les pouvoirs publics.

Espérant avoir répondu à vos attentes, et ne doutant pas de la qualité de votre offre de formation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations respectueuses.

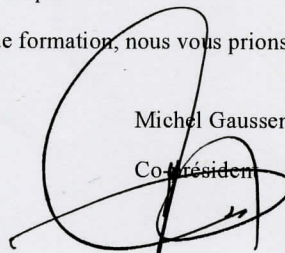
Olivier Chabot

Co-président



Michel Gaussens

Co-président



**COPAREF NOUVELLE AQUITAINE**

**Comité paritaire interprofessionnel régional pour l'emploi et la formation**

**Adresse : FONGECIF-Les Bureaux du Lac II-Immeuble M-Rue R Caumont-33049 Bordeaux Cedex**  
**coparef.alpc@gmail.com**